

Désignation interne pour la primaire des gauches et des écologistes de 2026

Résumé

Dans la continuité de la motion adoptée en juin 2025 et conformément à notre volonté affirmée d'unir les forces écologistes et de gauche pour construire une alternative politique crédible et victorieuse avec le Front Populaire 2027, notre mouvement fixe aujourd'hui les modalités de désignation de notre chef-fe de file pour l'élection présidentielle. Cette candidature a vocation à participer à la primaire des gauches et des écologistes de 2026.

Exposé des motifs

Depuis notre congrès de 2025, nous avons affirmé notre ambition d'une candidature commune de la gauche et des écologistes pour l'élection présidentielle de 2027, fondée sur un projet démocratique de justice écologique et sociale.

Dans le prolongement de ce congrès, la dynamique enclenchée avec le Front populaire 2027 suite à l'appel du 2 juillet, nous, Écologistes, réaffirmons notre engagement à participer activement à un cadre d'union pour 2027. Ce front, qui ne demande qu'à s'élargir et incarne la volonté de rassembler des forces de gauche, écologistes, syndicales et citoyennes autour d'un projet de transformation sociale et écologique, constitue le socle stratégique et politique de notre démarche. La désignation interne que nous organisons aujourd'hui s'inscrit dans cette perspective : garantir que la voix écologiste soit pleinement représentée, audible et constructive dans la dynamique collective du Front populaire 2027, afin de porter ensemble l'espoir d'une alternance à l'air Macron.

La primaire des gauches et des écologistes de 2026 sera un moment politique majeur. Elle doit être à la fois l'occasion de donner corps à l'unité et de valoriser la singularité écologiste. Pour ce faire, il est essentiel que le mouvement des Écologistes se dote d'une méthode de désignation interne de sa candidature pour que notre mouvement fasse entendre sa voix et porte son projet au cœur de la future union présidentielle.

Cette désignation se fera selon des règles claires et transparentes, arrêtées par notre Conseil fédéral, connues de toutes et tous, et se fera selon un processus contrôlé par des instances représentatives. Elle doit impliquer tou·te·s les adhérent·es de notre mouvement. Enfin, elle doit s'inscrire dans un calendrier adéquat permettant à notre mouvement de ne pas se détourner de l'objectif central des municipales de 2026, tout en préparant efficacement la présidentielle de 2027 ou toute accélération du calendrier et en gardant suffisamment de souplesse pour répondre à l'instabilité politique que nous connaissons en ce moment.

Mais l'enjeu dépasse la seule organisation interne. Les Écologistes doivent désormais se préparer à gagner. Cela signifie d'assumer une ambition de gouvernement, ne pas se cantonner à une posture de témoignage et se donner les moyens concrets de faire vivre un projet majoritaire, comme nous l'avons porté au Parlement ces dernières années. Cela implique aussi de construire une crédibilité programmatique solide avec toutes les parties prenantes du Front populaire 2027 et de démontrer que l'écologie politique n'est pas seulement une voix indispensable à gauche mais une force capable de conduire le pays. C'est en étant prêt·e·s à mener cette union et à gouverner que nous pourrons convaincre la société que l'écologie peut devenir la matrice du prochain projet présidentiel.

MOTION

Pour la désignation interne d'une candidature écologiste à la primaire des gauches et des écologistes de 2026, le Conseil fédéral adopte les modalités suivantes :

- Mise en place d'un Comité de suivi de la désignation pour la primaire composé d'un représentant de chacune des 7 liste déposée pour l'élection de la part nationale du Conseil fédéral, soit 7 membres du Conseil fédéral ; Deux personnes du bureau du Conseil fédéral, désignées en son sein ; Quatre membres du bureau politique élu, désignés en son sein ; Un·e représentant·e du Conseil statutaire ; Un·e salarié·e du national sera chargé du suivi des travaux du Comité.

Ce comité aura pour mission d'organiser, superviser et garantir la régularité et la transparence du processus.

- **Modalité pour les candidatures :**

- Dépôt des candidatures avant le 26 octobre 2025 à 00h ;
- Une candidature est reconnue comme valable après validation du quitus statutaire (respectant les obligations réglementaires en termes de cumul des mandats dans le temps et simultanément) et financier et l'obtention d'au moins 25 parrainages ou marrainages de conseillères et conseillers fédéraux, titulaires ou suppléant·e·s ;
- Le ou la candidate issue de ce processus représentera Les Écologistes lors de la primaire des gauches et des écologistes de 2026. Ce sera la seule candidature issue de notre Mouvement dans ce scrutin.

- **Modalités de vote pour la désignation :**

- Scrutin uninominal majoritaire à un ou deux tours (15-1-2 du RI) ;
- La victoire au 1^{er} tour est acquise si une candidature recueille la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- Les conditions pour faire partie du corps électoral sont :
- être à jour de cotisation au 23/11
- justifier de 6 mois d'ancienneté au 5/12 (les éventuels JE souhaitant faire valoir leur ancienneté devront le faire avant le 23/11)
- être en possession de sa qualité de Membre au 5/12 (les personnes suspendues ou exclues temporairement à cette date ne pourront pas voter).
- Le vote s'effectue par voie électronique sécurisée, avec un outil proposé par le Comité de suivi et validé par le Bureau Politique.

- **Calendrier des votes pour la désignation :**

- Premier tour : 5 décembre 9h au 8 décembre 12h 2025 ;
- Deuxième tour (si nécessaire) : 12 décembre 9h au 15 décembre 12h 2025.

Pour : 67 ; Contre : 26 ; blancs : 5

Motion adoptée avec 72,04 % des exprimés et 68,37 % des votant·e·s